



Dakar, le 08 AOUT 2018

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

LE MINISTRE,

COMMUNIQUE

Dans le cadre de l'amélioration du traitement des demandes de bourses, le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a mis en place la plateforme électronique <http://boursesetrangeres.campusen.sn/>.

En conséquence, tout étudiant, candidat à une bourse de mobilité ou une bourse doctorale en alternance, doit soumettre son dossier de candidature en ligne sur ladite plateforme du **08 au 31 août 2018, délai de rigueur.**

Conformément à la réglementation, sont concernés pour :

- ✓ **les bourses de mobilité** : les étudiants de nationalité sénégalaise, régulièrement inscrits en deuxième année de Master (Master II), en troisième année d'école d'ingénieur ou en Doctorat et disposant d'une lettre d'accueil/invitation de deux (2) à dix (10) mois, d'une convention de stage de même durée dans un établissement d'enseignement supérieur, un laboratoire de recherche ou une entreprise à l'étranger pour les résidents sénégalais ou au Sénégal pour les non-résidents;
- ✓ **bourses doctorales en alternance** : les doctorants de nationalité sénégalaise, régulièrement inscrits dans un établissement ou une structure se trouvant au Sénégal et justifiant, soit, d'un co-encadrement, soit, d'une codirection par un enseignant ou un chercheur d'un établissement de formation ou de recherche établi hors du Sénégal.

Nota bene : tous les dossiers de candidature devant être soumis exclusivement en ligne, aucun dossier physique ou électronique n'est reçu au niveau des services du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Pour toutes informations complémentaires, vous voudrez bien consulter les sites ci-après :

www.campusen.sn
www.facebook.com/mesr.sn
www.mesr.gouv.sn



Mary Teuw NIANE